

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi



CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — " 6 " 11 " 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent  
RÉCLAMES — . . . . . 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à		Arrivées à	
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 " 7 <sup>m</sup> soir.	1 " 15 <sup>m</sup> soir.	2 " 55 <sup>m</sup> soir.	3 " 56 <sup>m</sup> soir.	4 " 22 <sup>m</sup> soir.	5 " 51 <sup>m</sup> soir.	10 h. 19 <sup>m</sup> — 11 h. 17 <sup>m</sup> soir.	4 " 39 <sup>m</sup> "
9 " 41 <sup>m</sup> "	5 " 50 <sup>m</sup> "	7 " 24 <sup>m</sup> "	8 " 46 <sup>m</sup> "	9 " 24 <sup>m</sup> "	10 " 54 <sup>m</sup> "		" 4 <sup>m</sup> soir.

**Train de marchandises régulier :** (Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.)

**Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.**

### Cahors, 2 Mars.

On ne saurait trop applaudir à la sagesse du Sénat, adoptant la loi sur le colportage, déjà votée par la Chambre des députés. Cela est tout-fait de bonne augure pour la politique d'apaisement et de rapprochement sur le terrain de la Constitution. Nous regrettons que les deux sénateurs du Lot ne se soient pas joints aux hommes qui, dans cette grave circonstance, n'ont pas hésité à marcher avec les gauches pour la formation d'une imposante majorité. M. Depeyre, on le sait, a voté *contre*, et M. le maréchal Canrobert n'a pas pris part au vote. Sur six représentants du Lot à la Chambre des députés et au Sénat, il y en a donc cinq qui se refusent à tenir compte des réclamations de l'opinion publique et des conseils de la presse véritablement conservatrice, libérale et modérée.

Le XIX<sup>e</sup> Siècle s'occupe de la question d'Orient et des conditions imposées par la Russie à la Turquie :

« Il est une de ces conditions, dit-il, qui a vivement frappé le public. On s'étonne que la Russie ait pu songer à demander à la Turquie, absolument ruinée, une indemnité de guerre formidable. Ce point, en effet, a besoin d'être éclairci. En premier lieu, il convient de dire que l'on ne sait pas encore exactement à quel chiffre se montera cette indemnité. Cela importe peu, d'ailleurs, car une partie doit être payée en territoire et par une cession de navires cuirassés ; mais, si nos renseignements sont exacts, il y aurait une somme d'un milliard de francs qui devrait être payée en argent. Il est évident que la Turquie ne pourra s'acquitter qu'en engageant le tribut que doivent lui payer, chaque année, les principautés vassales, ce qui permettra à la Russie une ingérence constante dans les affaires de ces principautés. »

### On lit dans le Soleil :

C'est surtout en ce moment, au milieu des embarras de leur situation et dans les perplexités de leur patriotisme, que l'Angleterre et l'Autriche doivent sentir vivement combien la France leur manque, la France qu'elles ont laissé volontairement écraser en 1870.

Tardifs regrets qui n'empêcheront sans doute pas ces deux puissances de renouveler la même faute sur les rives du Bosphore et les bords du Danube.

La seconde sera pour ainsi dire la conséquence forcée de la première, et l'heure n'est pas éloignée où il y aura deux grands empires, qui, jusqu'au jour où il se produira entre eux un choc terrible, imposeront leur volonté au reste de l'Europe.

Le Journal des Débats revient sur le discours prononcé par M. de Bismarck au sujet de l'attitude de l'Allemagne dans la question d'Orient. Il trouve que ce discours est un vrai logographe dont les faits se chargeront de nous donner le mot. Le point le plus saillant est celui qui touche les intérêts allemands en faveur desquels M. de Bismarck a fait les réserves les plus expresses. Le Journal des Débats part de ce point pour établir qu'il y a entre les in-

terêts allemands et les intérêts autrichiens la plus grande connexité. « L'Autriche, dit-il, est du côté de l'Orient, un bras de l'Allemagne tendu vers la mer Noire, et on peut être sûr que l'Allemagne ne permettra pas que ce bras soit brisé. Voilà pourquoi celle-ci a pour la monarchie austro-hongroise une sympathie incontestable. On couvre volontiers d'un regard d'amour la terre dont on doit hériter. »

### On lit dans la République française :

Il y aurait témérité à se prononcer sur le règlement prochain des graves difficultés où se trouve aujourd'hui l'Europe.

Serait-ce donc que tout n'est pas fini. La situation générale des puissances européennes ne comporte pas, à l'heure présente la réunion de plénipotentiaires que l'on annonce.

Dans l'état actuel de l'Europe, nul congrès n'est possible. Les ministres dirigeants de chaque pays le sentent si bien, que pas un d'entre eux ne se propose d'y assister, chacun voulant demeurer libre, loin du tapis vert où vont s'agiter des questions qui ne peuvent recevoir que des solutions incomplètes et provisoires. A coup sûr, une telle situation est précaire. Subissons la loi que les événements nous ont faite ; mais, dans cette confusion générale, gardons au moins la liberté propre de notre action, de nos aversissements et de nos conseils.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 février.

Invalidation de M. Lézard, à Bellac, et de M. La Chambre, à St-Malo. Par contre, la Chambre a validé M. du Bodan, élu dans la première circonscription de Vannes, et le comte Perrien, dans la deuxième circonscription de Lorient, tout en renvoyant le dossier de cette dernière élection à la commission d'enquête.

## SÉNAT

Séance du 28 février.

Discussion technique sur la loi de l'état-major. Tous ou presque tous les officiers généraux qui font partie du Sénat ont pris la parole à cette occasion, et l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi a été adopté à une forte majorité. Avant cette discussion, qui a été longue et intéressante, le Sénat avait adopté, à l'unanimité, par 223 votants, le projet de loi portant approbation d'un traité conclu à Paris, le 10 août 1877, entre la Suède et la France pour retrocession celle-ci de l'île Saint-Barthélemy.

## REVUE DES JOURNAUX

Gazette de France.

Sous ce titre prétentieux : « Notre Force, » l'Ordre a publié un long article, dans lequel nous remarquons ces mots : « L'impérialisme est une force... l'empire est l'application d'un principe... »

Nous voudrions savoir quelle est la force de l'empire, et à quelle occasion il l'a manifestée. Ce n'est pas, à coup sûr, quand il s'est effondré le 4 septembre, quand M. Rouher s'enfuyait, laissant

l'impératrice seule, en face de l'émeute.

L'empire, une force ! lui qui n'a pu vivre, de 1804 à 1814 et de 1852 à 1870, qu'en privant la France de toutes les libertés dont jouissaient les nations voisines ; lui, dont le dernier acte a été d'appeler sur le pays l'invasion et le démembrement !

L'empire, un principe ! Quel principe ? Ce n'est pas le principe électif, puisque l'empire est le contraire de la République. Ce n'est pas le principe héréditaire, resté intact et entier dans la dynastie des Bourbons, qui seule, en France, le représente.

L'empire n'est donc ni l'élection, ni l'hérédité, ni la République, ni la Monarchie. Et il ne suffit pas de greffer un semblant d'élection sur un semblant d'hérédité, de fausser la République aussi bien que la Monarchie, pour faire un principe.

L'Ordre arbore le drapeau de la « Souveraineté du peuple », et il ajoute : « L'impérialisme est le gouvernement de la démocratie. » Pourquoi ne cesse-t-il alors d'attaquer la République issue de cette souveraineté, et qui est assurément l'expression la plus fidèle de cette démocratie ?

Tout est confusion et contradiction dans la doctrine impérialiste.

### Constitutionnel

Un seul chancelier étranger était jusqu'ici connu des Français, le chancelier Oxenstiern, ce Suédois d'esprit, d'expérience et de désillusions qui, envoyant son fils visiter les grandes cours de l'Europe, lui disait : « Va voir, mon fils, par quels petits hommes les peuples sont gouvernés. »

Cette vérité, vraie, il y a deux cents ans, l'est encore aujourd'hui et davantage. Elle grossit et grandit chaque jour.

Notre siècle aura vu, en scène, deux chanceliers dignes d'être considérés et redoutés, et dont le renom, dans l'avenir, dépassera celui de l'innocent philosophe qui contresignait les fantaisies de la reine Christine de Suède.

Ces deux chanceliers, chacun les a nommés d'avance : c'est le prince de Bismarck, c'est le prince Gortschakoff.

Leur œuvre, bien qu'incomplète, aura été terrible, rien qu'à en juger sur les résultats acquis et dès aujourd'hui réalisés.

Le frivole Paris ne soupçonne point la portée extrême des efforts heureux de ces deux hommes.

Autrefois, en 1840, par exemple, nous avions le patriotisme et avec le patriotisme le sens de la sécurité et de la dignité de l'Europe plus éveillé, plus susceptible et plus palpitant.

Nous étions jeunes et bien jeunes alors. La question d'Orient était brûlante ; on voyait les Russes à Constantinople, tant de fois menacé et abordé par eux.

C'était un soir de novembre ; l'Adresse se débattait à la Chambre des députés. Berryer parla ; Berryer, c'était l'éloquence faite homme.

Il peignit en traits pathétiques, puissants et terrifiants, l'empire moscovite, par la Baltique et par l'Archipel, enserrant étroitement, étouffant l'Europe occidentale en ces deux bras de fer.

La France entière tressaillait de terreur à lire, même figées sur le papier, ces paroles émouvantes et hélas ! si prophétiques !

Le ministère Guizot, naissant à peine, ministère dont la mission semblait être la paix quand même, faillit être renversé du coup. Paris, ce soir-là dont nous avons le très vivant souvenir, se couvrit instantanément de groupes tumultueux.

Aujourd'hui rien de pareil. L'antique et fidèle rêve de Romanoff touche à sa satisfaction, à son accomplissement ; et nous restons tout à nos petites affaires ou à nos fades plaisirs.

C'est à peine le pli d'une feuille de rose qui incommodera notre indolent et voluptueux sommeil.

Et cependant, les Russes à Constantinople, c'est l'Europe esclave avant trente ans.

La prédiction de Napoléon I<sup>er</sup> est bien proche d'être une vérité. Il écrivait, en 1820 : « Dans cinquante ans l'Europe sera républicaine ou cosaque. »

Les cinquante ans sont passés, de peu il est vrai. La République s'est montrée ; les cosaques se sont

montrés ; ils luttent. La République a disparu pour renaître inopinément ; les cosaques ont été vaincus en 1854 et en 1855 ; ils reprennent la corde ; ils la tiennent ; le jeu a cessé d'être égal ; la République pâlit ; les cosaques l'emportent ; ils triomphent. C'est par eux que la partie est gagnée.

Comment, à ce spectacle, ne verserait-on pas des larmes de sang ?

Nous sommes des conservateurs ; on nous fait souvent même l'honneur de nous appeler réactionnaires, ce qui n'est pas offensant, mais ce qui est injustifié.

Mais il nous arrive à l'âme des bouffées d'indignation française en voyant le mutisme et l'affaissement de nos Chambres et de notre pays devant les événements grandioses et tragiques auxquels nous assistons ?

Que pensent les Chambres ? Que fait, que projette, qu'élabore le gouvernement ? Silence partout. Nous sommes des conservateurs ; et nous avons peine à nous défendre de regretter l'insolente, audacieuse et furieuse République de 92.

Celle de 1848, elle-même n'aurait pas enduré et souffert ce qui se passe, avec cette mollesse et cette apathie de résignation.

Aujourd'hui notre jeune République en est au point de ne plus oser souffler mot.

Tout se tolère, tout s'accepte et se subit, même sans protestation.

Et savez-vous de quelle question est saisi et agité le Paris intelligent ?

On se demande quand le vieux monde croule et croule sur nos têtes que ses ruines briseront, on se demande : « Lequel des deux redoutables chanceliers est le plus fort ? Lequel — selon l'argot moderne — a roulé l'autre ? »

Des gageures sont ouvertes sur ce point.

On se plaît à comparer l'un à un sanglier, l'autre à un félin. M. de Bismarck maxime ses pratiques ; il est âpre, hardi, violent dans ses formules ; il ne cache rien de ce qu'il se propose de faire ; il énonce ses moyens sans rougir ; il crie avec cynisme que « la force prime le droit. » Il pousse devant lui avec une rigidité et un élan incomparables.

Le prince Gortschakoff est emmitouflé dans la discrétion et le mystère. Mais sans fracas, sans tapage, il a fait plus que M. de Bismarck.

M. de Bismarck a démantelé la France ; le prince Gortschakoff a démantelé l'Europe.

## INFORMATIONS

On a fait courir le bruit que M. Grévy allait donner sa démission de président de la Chambre des députés par suite du mécontentement que lui fait éprouver la partialité de la majorité dans la vérification des pouvoirs.

Il est très-exact qu'à plusieurs reprises, M. Grévy a jugé sévèrement l'intolérance dont la majorité se montre animée dans la validation des élections, mais il n'est pas vrai qu'il songe à donner sa démission et qu'il en ait menacé ses collègues de la gauche.

(Moniteur universel.)

Une lettre de Rome, adressée au Journal des Débats, contient les informations suivantes, que divers journaux reproduisent sous bénéfice d'inventaire :

On dit que les douairières de l'aristocratie romaine accusent Léon XIII d'être libéral et même républicain.

Le nouveau Pape ne paraît pas vouloir se renfermer dans le Vatican, puisqu'il en est déjà sorti. Il est vrai que c'était incognito et en coupé fermé, sans armoiries. Léon XIII, vêtu en simple ecclésiastique, est allé à son ancien logement, prendre lui-même les papiers qu'il y avait laissés en entrant au Conclave.

Tant qu'il n'existera pas un accord explicite entre le Saint-Siège et le gouvernement, il est fort difficile au Pape de sortir officiellement et en pompe. Sa sortie provoquerait de la part de ses partisans des manifestations qui, bon gré, mal gré, auraient une couleur politique et en amèneraient forcément d'autres en sens contraire. Le rôle du gouvernement et de la police serait alors des plus embarrassants; mais le Pape peut sortir à titre privé, comme le fait le roi lui-même sans qu'il en résulte le moindre inconvénient ni pour lui ni pour personne.

Les journaux religieux publient un document intéressant; c'est le mandement adressé au diocèse de Pérouse, par le cardinal Pecci et écrit il y a dix jours à peine. Ce mandement, qui est assez développé, a pour but de développer que la religion, loin d'être un obstacle à la civilisation, est la condition essentielle pour qu'elle ne périclite pas dans la corruption. J'en ai lu seulement les premières pages qui m'ont paru l'œuvre d'un esprit éclairé, et se rapprochant fort des idées développées autrefois par Lacordaire et Montalembert.

L'Univers vient d'ouvrir une souscription à l'occasion de l'avènement du Saint-Père. En tête de la première liste, s'élevant à 15,957 fr. on lit :

Sa Sainteté Pie IX (somme provenant d'une ancienne libéralité de Pie IX, restituée à Léon XIII)..... 10,000 fr.

L'Univers prend soin de nous donner à cet égard, des renseignements pleins d'intérêt :

La charité de Pie IX pour l'Univers dit M. L. Veillot, s'est manifestée à plusieurs reprises par des dons spontanés et généreux. Il nous est permis de nous en glorifier aujourd'hui.

Lors de la suppression par décret impérial, qui proscrivait le rédacteur en chef et ne lui laissait pas même son travail, le Saint-Père le sut et, voulant secourir cet écrivain, lui fit remettre spontanément douze mille francs pour valoir son traitement d'une année, lui ordonnant en même temps d'être sans inquiétude.

L'année suivante, il lui servit cinq mille francs comme premier terme d'une nouvelle allocation. Mais l'écrivain demanda la permission de ne pas accepter cette seconde générosité, se trouvant plus riche que son bienfaiteur, et les cinq mille francs furent déposés pour le denier de Saint-Pierre entre les mains de S. Exc. Mgr le nonce Sacconi.

En 1867, lorsque l'Univers put reparaitre, Pie IX voulut tout de suite aider aux premiers frais, qui pouvaient être trop considérables pour les faibles ressources de ceux qui entreprenaient de relever l'œuvre détruite depuis sept ans. Par son ordre, le cardinal secrétaire d'Etat donna au rédacteur en chef une somme de quinze mille francs. Grâce à l'empressement des catholiques, le secours ne se trouva point nécessaire. Deux mille francs seulement furent employés comme une pierre de fondation reçue de Dieu. Cinq autres mille francs furent acceptés, avec l'agrément du souverain-pontife, dans un fonds de charité destiné à un très ancien, très dévoué et très pauvre serviteur de l'Eglise. Le surplus passa au denier de Saint-Pierre par les mains du nonce, Mgr Chigi. C'est le reste du premier don de quinze mille francs qui figure ici.

M. Veillot souffrit fort de ce silence auquel il était condamné; il disait alors : « Je payerais bien de quelques années, le plaisir d'écrire quelques lignes telles que je les pense. »

Il publia alors les *Odeurs de Paris* et plusieurs autres volumes.

On écrit de Nantes : Tous les édifices et les maisons qui étaient pavées de deuil à la mort de Pie IX ont illuminé pour l'élection de Léon XIII. La démonstration a été splendide.

Une grande démonstration a eu lieu vendredi à Louvain à l'occasion de l'élection de Léon XIII. Les étudiants de l'Université, au nombre de 1,300, précédés d'une fanfare, ont parcouru les rues, faisant entendre des chants joyeux et criant : *Vive le Pape!* Chacun d'eux portait un chapeau une cocarde aux couleurs pontificales; 100 fallots et 800 lanternes vénitiennes éclairaient leur marche.

Cette chaleureuse manifestation s'est terminée par une brillante sérénade donnée à Mgr Namèche, recteur magnifique.

Une lettre adressée de Rome au *Journal des Débats*, contient ce qui suit :

Il y a des détails assez curieux sur le testament privé de Pie IX. Le Pape avait l'habitude d'écrire ses dernières dispositions sur des feuillets séparés, à mesure qu'elles lui venaient à l'esprit. Ces feuillets, au nombre de onze, étaient attachés ensemble par un fil de soie.

Pie IX avait racheté peu à peu les propriétés de la famille Mastai. Elles constituent le principal legs en faveur de ses neveux. Ce pontife a voulu aussi laisser un souvenir à ceux des princes dont il avait eu à se louer, et qui tous sont dépossédés comme il l'était lui-même. Il n'a fait de legs à aucun souverain ou chef d'Etat au pouvoir. Le comte de Chambord et la duchesse de Modène auront chacun une mosaïque; la reine Isabelle d'Espagne, un crucifix dit de Lucques; l'ancien roi de Naples, un groupe d'argent; le grand-duc de Toscane, la copie d'une madone de Raphaël; le duc de Parme, une grande miniature, et don Alphonse d'Espagne, une gravure sur nacre. Don Alphonse est le frère de don Carlos qui, après avoir combattu avec quelque éclat en compagnie de sa femme, dona Maria de las Nieves, quitta l'armée sans raison connue. Tous ces legs sont de date très récente.

Sur cette liste, on remarque l'absence de deux noms; le premier est celui de don Carlos, et le second celui du prince impérial, fils du Pape. Pie IX ne considérait pas don Carlos comme prétendant légitime, et il maintenait son opinion, quoiqu'elle fut contraire à celle de son entourage et de presque tous les journaux religieux. Quant au prince impérial, le Pape était convaincu que Napoléon III était le principal auteur de la ruine du pouvoir temporel, et il considérait la protection accordée au Saint-Siège comme manquant de sincérité.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Le *Journal du Lot* ne paraîtra pas le Mardi-Gras.

Le journal *l'Armée française* publie une circulaire du général Borel fixant au 26 et au 27 mai la réunion des classes de 1866 et 1867 de l'armée territoriale.

Une circulaire du ministre des finances enjoint à tous les trésoriers, receveurs, etc., etc., d'avoir à suspendre tout ordonnancement et toute recette provenant d'amendes encourues, en matière de procès de presse, à partir du 16 mai jusqu'au 13 décembre.

Conformément au décret publié le 1<sup>er</sup> mars par le *Journal officiel*, M. Cochery, sous-secrétaire d'Etat au ministère des finances a pris possession des télégraphes. Il va s'occuper activement de la fusion de ce service avec celui des postes et de leur organisation.

Le ministre de la guerre est saisi, en ce moment, de plusieurs demandes fort intéressantes, émanant des officiers de l'armée territoriale.

Dans le nombre, nous devons signaler celles qui tendent à obtenir la multiplication des centres d'instruction pour l'artillerie de cette armée. Il s'agirait d'envoyer dans un certain nombre de villes qui n'en sont pas pourvues un matériel fort restreint, mais suffisant, n'y eût-il que deux ou trois pièces, pour familiariser les « territoriaux » à la manœuvre du canon, sous la direction de quelques officiers détachés passagèrement de l'armée active.

Ces demandes attestent, de la part des corps de l'armée territoriale, le désir, qu'on ne saurait trop louer, de se mettre en état de remplir sérieusement leurs devoirs, si jamais les circonstances l'exigeaient.

MAIRIE DE CAHORS.

AVIS.

Il sera procédé, le dimanche 10 mars prochain, à 1 heure et demie du soir, et sur les lieux ci-après désignés, à la vente de gré à gré, et par lots séparés, 1<sup>o</sup> des arbres morts du Cours Fénélon; 2<sup>o</sup> des arbres de la Promenade des Tours.

La vente des fumiers de la ville aura lieu samedi 9 mars prochain, à 2 heures du soir, sur le Quai du Patrinquat.

Noms et races des chevaux-étalons qui composent la station de Cahors :

Polisson. — 1/2 sang carrossier;  
Comte Oscar. — Pur sang anglais;  
Impétueux. — 1/2 sang carrossier.  
Les étalons sont arrivés à Cahors le 1<sup>er</sup> mars.

FOIRE DE CAHORS.

La foire de Cahors, du 1<sup>er</sup> mars, a été fort belle : 850 paires de bœufs ont été amenés sur le nouveau champ de foire, une grande partie a trouvé acquéreur; les gras destinés à la boucherie se sont vendus de 38 à 40 fr. les 50 kilos, poids vif; 40 cochons gras ont été mis en vente et se sont vendus du 55 à 60 fr. les 50 kil.; poids vif; 350 petits cochons dont une grande partie se sont vendus de 70 à 75 fr. pièce, suivant grosseur; 1,300 moutons ou brebis ont été amenés, les gras, destinés à la boucherie, se sont vendus de 70 à 75 c. le kil. poids vif; une grande quantité de volaille encombra la place du marché, elle s'est vendue 2 fr. le kil. poids vif; il y avait 28 chevaux, 23 mulets et 25 anes, il s'est fait beaucoup d'affaires, les auberges et cafés étaient pleins.

**Marché aux grains.** — 500 hectolitres de blé ont été mis en vente, 450 ont été vendus à une moyenne de 26 fr. 25 l'hectolitre; 400 hectolitres de maïs dont 380 ont été vendus à une moyenne de 15 fr. 50 l'hect.

Procès-verbal a été dressé le jour de la foire contre le nommé M..., âgé de 21 ans, demeurant à Cahors, pour vol à la halle aux grains, d'un sac de maïs, au préjudice du sieur Aucel, Noël, meunier au moulin de St-James.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

CLASSES.	FACULTÉS.	4 <sup>o</sup>	2 <sup>o</sup>
Math. élém.	Vers. latine.	Lagaspie;	Pascalie.
Math. préparat.	Physique.	Bousquet;	Barbier.
Philosophie.	id.	Lescale;	Goudal.
Rhétorique.	Vers. grecq.	Sécol;	Rigaldies.
Seconde.	Thème grec.	Delpch;	Brugalières.
Troisième.	Mathémat.	Rossignol;	Maratuech.
Quatrième.	Thème grec.	Castagné;	Pezet.
Cinquième.	Calcul.	Bergon;	Mercié.
Sixième.	Exerc. grecs.	Valade;	Teyssendier.
Septième.	Géographie.	Gaston;	Laur.
Huitième.	Exerc. latins.	Vioussens;	Combes.
COURS SPÉCIAUX.			
2 <sup>o</sup> année.	Histoire.	Dajeau;	Bouloumié.
4 <sup>o</sup> année.	Géographie.	Magot;	Bénâtre.
Année prép.	Hist. natur.	Sales;	Chanut.
CLASSE PRIMAIRE.			
1 <sup>o</sup> division.	Catéchisme.	Manhiabal;	Bénech.
2 <sup>o</sup> division.	id.	Gratacap;	Sécol, F.
3 <sup>o</sup> division.	id.	Vargues;	Meudaille.
4 <sup>o</sup> division.	id.	Pinel;	Palame, G.
Le censeur des Études, T. DURAND.			

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 23 Février au 2 Mars.

Naissances.

Hérel, Marie, rue de la Mairie.  
Clary, Marie, rue Ste-Barbe.  
Barthélémy, Irma, rue Donzelle.  
Sors, Blanche, rue Brives.

Mariages.

Cluzel, Jean et Carrech, Joséphine.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

2 mars 1878. 19)

LES ONZE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

Par Adolphe FAVRE.

Première partie.

VI.

L'ENLÈVEMENT

— Monsieur, interrompit fièrement la jeune fille, mon cœur ne s'appartient plus et je ne puis vous écouter davantage.

— Soit, dit le comte, mais moi je vous aime et je vous jure que vous m'aimerez. Il s'éloigna, et Madeleine, effrayée, raconta à sa mère la poursuite dont elle était l'objet.

Cependant, depuis ce jour, elle aperçut quelquefois le comte de loin; ce qui la rassurait, c'est qu'il ne faisait aucune tentative pour se rapprocher d'elle.

Elle dut donc croire, la naïve enfant, que sa contenance avait intimidé son no-

ble amoureux.

Elle se trompait. Comme on l'a vu, le Hollandais attendait seulement une occasion favorable pour agir.

Au moment où Mariette se couchait, quatre hommes arrivaient à la porte de la maison.

C'étaient le comte de Rheimberg, Guillaume et deux acolytes du comte venus pour donner un coup de main.

— Eh bien! dit le Hollandais à Guillaume, as-tu la clef?

— Oui, monseigneur.

— Ouvre donc.

— Mais il y a encore de la lumière chez la mère Taupier.

— Ouvre, te dis-je; quatre hommes à cette heure dans la rue seraient suspects, et je ne veux pas que nous soyons vus par la guet.

Guillaume comprit et la porte fut ouverte.

Alors, s'adressant à l'un des hommes qui l'accompagnaient :

— Va chercher la voiture, dit-il, et fais-là avancer jusqu'aux pieds des démolitions. Ensuite reviens ici.

Celui auquel le comte s'adressait s'inclina et disparut aussitôt.

Le comte entra, suivi de Guillaume et de l'autre acolyte.

— Une voiture, dit Guillaume, et pourquoi? Est-ce que vous allez emporter quelque chose de la maison?

— Maître Guillaume, dit le Hollandais avec un ton auquel il n'y avait pas à se tromper, si vous vous mêlez de ce qui ne vous regarde pas, si vous faites des questions indiscrettes, si en un mot vous gênez mes allures, foi de gentilhomme, je vous fais pendre.

— Cet homme est bien sûr du pays du chanvre, murmura Guillaume, il ne parle que de cordes.

Le comte fit un signe au second homme qui était resté. Aussitôt celui-ci sortit de dessous son manteau une lanterne sourde tout allumée.

— Ouvre ici, dit le comte en désignant la porte du rez-de-chaussée.

— Ici! s'écria Guillaume, mais c'est le logement de...

Il s'arrêta.

— C'est la chambre de M. François Blondel, continua le comte, et de madame Louise Lapelletier, la femme du prévôt des marchands, n'est-ce pas?

— En effet. Comment savez-vous?

— Je sais tout, et silence!

— Le trésor et donc là! fit encore Guillaume.

— Non, maître, dit le comte; vous m'avez vendu cette maison...

— Oui, sans doute.

— Vous en avez touché le prix?

— Je ne dis pas le contraire.

— Eh bien! cette maison m'appartient et j'ai le droit d'y faire ce que bon me sem-

ble.

Et, la porte étant crochétée, il pénétra à l'intérieur.

Le comte examina le nid où madame Louise et l'architecte abritaient leur amour.

Il sourit.

— C'est ici, reprit-il, que je vais trouver ce que je cherche.

Il prit la lanterne et la promena autour de lui.

— Les amants écrivent beaucoup, fit-il, et je serais bien malheureux s'il ne tombait pas sous ma main quelque petit billet bien compromettant!

Il sonda les meubles, ce qui fit penser à Guillaume, plus mort que vif, que le comte était décidément un voleur.

Un papier plié en quatre gisait à terre sous un bureau. Le comte l'aperçut et le ramassa.

Il le déplia et le lut.

— Allons dit-il, après en avoir pris connaissance, nous n'aurons pas besoin de forcer aucun des meubles, ce papier me suffit.

— Forcer des meubles! s'écria Guillaume avec terreur; Jésus Dieu! je voudrais bien m'en aller.

— Ce sera inutile, reprit le comte, cette lettre est la clef du trésor que je cherche.

— Nous partons? demanda Guillaume avec un mouvement de joie.

— Pas encore, répondit le Hollandais,

je vais en exploration. Attendez-nous ici, maître Guillaume, et, quoi que vous entendiez là-haut, ne bougez pas.

— Ah? mon Dieu!

— Si, au contraire, on venait du dehors, faites assez de bruit pour que nous l'entendions.

Guillaume n'eut pas la force de répondre. Il tomba sur une chaise. L'envie de voir le trésor s'était évanouie; il craignait de s'être mis dans quelque mauvaise affaire.

En ce moment le premier acolyte reparut.

— La voiture est là? demanda le comte.

— A la place indiquée, fit l'homme.

— Montons, dit le comte en passant le premier.

Au bout d'un instant, dit Guillaume, atterré par la peur et la curiosité à la fois, voulut les suivre, mais il reconnut qu'il était enfermé.

— Je suis perdu, murmura-t-il, et cet homme avait d'autres motifs de venir ici que ceux qu'il m'a donnés.

Cependant le comte de Rheimberg et ses deux acolytes gravissaient l'escalier en évitant le plus possible de faire crier les marches de bois.

Le comte poussa les portes de la salle à manger et en passa le seuil.

(A suivre.)

Nayrac, Antoine et Bennac, Emilie.  
 Décès.  
 Lala, Marie, ménagère, 83 ans, à Cabessut.  
 Mériguet, Lucie, 24 jours, rue Clément-Marot.  
 Soulié, Jean, 4 ans 1/2, B. Nord.  
 Vignolles, Marie, 1 an, rue St-Barthélemy.  
 Derrupé, Lucie, 3 ans, Citadelle.  
 Arbouys, Julie, 19 mois, rue Catone.  
 Lacassaigne, Louis, 68 ans, rue du Lycée.  
 Barrès, Léon, 3 ans, rue Casserie.  
 Viénot de Vaublanc, capitaine, 34 ans, hospice.  
 Guiraudet, Antoinette, 63 ans, à St-George.  
 Conderc, Marie, 2 ans 7 mois, rue St-Maurice.  
 Gubert, Marie, dite Soulie, 73 ans, à St-Georges.  
 Baudel, Anne, 61 ans, rue de la Mairie.  
 Boisse, Amélie, 18 mois, rue de la Préfecture.  
 Mention, Martin, 4 ans 3 mois, rue Donzelle.  
 Ganil, Marie, 3 ans 8 mois, rue Nationale.  
 Lescale, Jean, 32 mois, rue Nationale.  
 Tocaven, Laurence, 1 an, rue Fénélon.  
 Laville, Jean, 85 ans, hospice.  
 Heilhes, Barthélemy, 66 ans, rue Mascoutou.  
 Chambon, Marie, 83 ans, place St-James.  
 Chastanet, Henri, 44 mois, Citadelle.  
 Pruniéras, Octavie, 5 ans 1/2, rue Brives.  
 Théron, Ludovine, 8 mois, rue Coin de Lastié.  
 Conderc, Zoé, 6 ans, rue St-Maurice.

CALENDRIER DU LOT. — Mars.

Jours	SAINTS	FOIRES.
3 Diman.	Quinquagésime	
4 Lundi.	Casimir.	Montcuq, Bagnac, Lauzès, Limogne, St-Cirq-Lapopie, Carennac, Frayssinet.
5 Mardi.	Eusèbe.	Vaylats, Assier.
6 Mercr.	Les Cendres.	Puy-l'Evêque, St-Martin-de-Vers, St-Céré, Fajoles.
7 Jeudi.	Thomas.	Frayssinet-le-Gélat, Marmiac, Lentillac, Cuzance.
8 Vend.	Jean de D.	Junies (les), Montgesty, Bretenoux, Lacapelle-Marival, Mauroux, Strenquels.
9 Samedi.	Françoise.	

Lunaisons du mois de Mars.  
 N. L. le 4, à 3 h. 27 du matin.  
 P. Q. le 12, à 4 h. 10 du matin.  
 P. L. le 18, à 9 h. 16 du soir.  
 D. Q. le 25, à 4 h. 55 du soir.  
 Les jours croissent de 1 h. 50 m.

Bulletin météorologique.

Cahors, le 2 mars 1878.

Thermomètre centigrade. { 8 h. matin + 12°  
 12 h. + 12°  
 4 h. soir + 12°

HEURES. BAROMÈTRE. CIEL. VENT.  
 1 h. soir. 764<sup>mm</sup> Couvert. S  
 4 h. » » » »

Paris, 2 mars.

Avertissement météorologique, transmis par l'Observatoire de Paris, d'après l'état de l'atmosphère, le 2 mars, à 2 heures du soir :

761 Cherbourg. — 765 Brest, Paris. — 770 Rochefort, Lyon. — 774 Biarritz.  
 Baromètre tend à baisse, pluie par vent S. O. en France. Le mauvais temps va continuer. Vent S. O. modéré, au Pic du Midi.

Ephémérides du Quercy

4<sup>er</sup> mars 1350. — Découverte d'un atelier monétaire à Cahors, dans la rue Majeure. Philippe-de-Valois donne ordre au prieur Saint-Martin de recueillir, dans ses fouilles, tout l'argent qu'il contient, et le fait distribuer à deux hôpitaux de la ville.  
 2 mars 1631. — Palhassé, avocat du Roi au sénéchal de Figeac, sollicite et obtient un arrêt du Parlement de Toulouse, ordonnant le rétablissement de l'église du chapitre St-Sauveur.  
 3 mars 1793. — Les restes mortels du pape Jean XXII, inhumés dans la métropole d'Avignon, sont outragés par des mains sacrilèges sur la voie publique de la ville.  
 4 mars 1372. — Les ermites de St-Augustin, de Cahors, quittent le local qu'ils occupaient dans l'intérieur de la ville et se transportent de l'autre côté du Lot, au lieu appelé Cabazat.

Pour la chronique locale : A. Layton.

FAITS DIVERS

INCENDIE PAR LA Foudre

Du clocher de Toucy (Yonne).

Le 28 janvier 1878, à une heure et demie de l'après-midi, la foudre tomba sur le clocher de Toucy (Yonne) et l'incendia.

Voici les renseignements que nous avons recueillis sur ce fait insolite dans nos contrées. Le vent soufflait du nord-ouest ; un nuage épais, placé à une faible hauteur, vint à éclater, couvrant la terre de gros grêlons. Quelques minutes après, on entendit un coup de tonnerre, un seul, sec et prolongé, et en même temps la croix qui surmontait le clocher fut entourée comme d'un météore lumineux. Des personnes placées dans des maisons voisines de l'église virent sortir de la base du clocher deux boules de feu d'un diamètre de 0<sup>m</sup>,30 à 0<sup>m</sup>,40, distantes l'une de l'autre de 0<sup>m</sup>,50 environ, qui roulèrent avec une grande vitesse sur les marches de l'édifice et ne tardèrent pas à se perdre sans qu'on sût comment, après un trajet d'une vingtaine de mètres. Une femme placée dans une chambre, à 15 mètres du clocher, fut portée à l'extrémité de cette chambre ; un jeune homme qui passait dans le voisinage fut renversé à terre et plusieurs autres personnes éprouvèrent des commotions plus ou moins fortes.

Tous les témoins s'accordent à dire que l'on n'a vu aucun zigzag, mais une masse de feu enveloppant le sommet du clocher.

Immédiatement après le coup de tonnerre, la grêle cessa et fut remplacée par un ouragan de neige qui tomba en abondance pendant un quart d'heure.

Ce n'est que quand cette tempête eût cessé que l'on s'aperçut que le feu était pris au clocher dans deux points : un à la partie supérieure du côté nord-ouest, l'autre à la partie inférieure du côté du sud est, probablement dans les deux points d'entrée et de sortie du fluide électrique.

Toucy est situé sur les rives de l'Oanne, petite rivière qui coule dans la direction du nord-ouest, au milieu d'un étroit vallon. La ville est habitée des vents du nord, du sud et de l'ouest par de hautes collines. Aussi les orages y sont-ils très rares et passent-ils presque toujours à droite et à gauche, se divisant souvent et n'effleurant que très légèrement la ville. La grêle n'y tombe qu'exceptionnellement ; la foudre, pour ainsi dire jamais.

Toutefois le 8 janvier 1873, dans des circonstances météorologiques absolument semblables, par un vent du nord-ouest, le tonnerre tomba sur une maison voisine de l'église, occasionnant que des dégâts insignifiants.

(La Nature.) Docteur L. Roché.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 2 mars, 1 h. soir.

Hier, la séance de la Chambre des Députés a duré jusqu'à neuf heures du soir pour la discussion de l'élection du marquis de Billioti, dans la Vaucluse. Le vote aura lieu seulement aujourd'hui. M. Paul de Cassagnac s'est distingué par un discours véhément, qualifié de pugilat d'invectives par le *Journal des Débats*. Il a été surtout injurieux envers le Maréchal-Président.

Paris, 2 mars, 2 h. soir.

Les nouvelles d'Orient ont aujourd'hui un caractère meilleur en faveur de la paix.

D'une part, les assurances les plus nettes ont été données à Vienne par l'ambassadeur de Russie.

D'autre part, on annonce de Constantinople que la signature de la paix n'est plus qu'une question d'heures et que les plus grosses difficultés sont écartées.

Si l'on ne connaît pas encore la date du jour où la conférence doit avoir lieu, c'est que la Russie est décidée à empêcher la réunion de cette conférence tant que la paix ne sera pas signée.

Bourse de Paris.

Cours du 2 mars.

Rente 3 p. %..... 73.80  
 — 4 1/2 p. %..... 105.50  
 — 5 p. %..... 109.40

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 1 <sup>er</sup> mars	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.200 »	3.200 »
Crédit foncier.....	620 »	621 25
Orléans-Actions.....	1.135 »	1.140 »
Orléans-Obligations.....	341 »	342 »
Suez.....	740 »	751 25
Italien 5 %.....	72 67	73 40

BULLETIN DE LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE.

Sommaire :

I. — Mémoires et Notices.

Lucien N.-B. Wyse. — L'exploration de l'isthme du Darien en 1876-1877.  
 J.-B. Paquier. — Pamir et Kachgarie.  
 Rocher. — Itinéraire de Ch'ung-Ch'ing à Yun-nan-fu.

II. — Correspondances, nouvelles et faits géographiques.

Le colonel Chanoine. — Les travaux géodésiques de la Société impériale géographique de Russie, en Asie.  
 Ch. de Ujfalvy. — Excursion en Roumanie. — Lettre au secrétaire général.

III. — Actes de la Société.

Ernest Mouchet. — Allocution prononcée à l'ouverture de l'Assemblée générale du 19 décembre 1877.  
 Procès-verbaux des séances.  
 Ouvrages offerts à la Société.  
 Table des matières contenues dans le tome XIV de la VI<sup>e</sup> série.

Cartes.

Lucien N.-B. Wyse. — Carte générale du Darien méridional.

Bureaux, 58, rue des Ecoles, Paris.

MÈRES DE FAMILLE !!!

Voulez-vous avoir :

des enfants sages ?  
 des enfants bien portants ?  
 des enfants bien élevés ?

Abonnez-vous au

JOURNAL DES JEUNES MÈRES

(Sept francs par an, 19, rue Drouot, Paris)

Dirigé par MM. Henry BELLAIRE et le Dr MAURIN.

Vous y trouverez des conseils pour l'hygiène, l'éducation et la toilette de votre petite famille, avec des jolies gravures, des patrons découpés, des nouvelles, des poésies, des recettes, des conseils de tous genres, etc.

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du 24 février.

Les grandes découvertes de Stanley en Afrique : Gabriel Marcel. — Mois météorologique aux Etats-Unis. Décembre 1877 : Th. Moureaux.

— Le musée d'ethnographie des missions scientifiques (suite et fin). — Correspondance : L'arc et les fûtes en Océanie : D<sup>r</sup> Nadeau. D<sup>r</sup> A. Bordier. — Importance de l'étude des tremblements de terre : M. E. de Rossi. Incendie par la foudre du clocher de Toucy (Yonne). — Suite des recherches de M. Gaston Planté sur les effets des courants électriques de haute tension ; lumière électrolytique, gravure électrique sur verre : G. Tissandier. — Chronique. — Académie des sciences. Séance du 18 février : Stanislas Meunier. — Un Géogyroscope gigantesque : Camille Flammarion. — Bulletin météorologique de la semaine.

ASSEMBLÉES DES SENÉCHAUSSEES

DU QUERCY

POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX

DE 1789

PROCS-VERBAUX DES SÉANCES. — LISTES DES DÉPUTÉS.

— CAHIERS DES DOULEANCES.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PARTICULIÈRE DE L'ORDRE DE LA NOBLESSE DU QUERCY

(Suite.)

Plusieurs articles desdits cahiers ont éprouvé des discussions sérieuses ; mais on est parvenu à applanir toutes les difficultés élevées, au moyen de quelques changements, additions ou modifications qui ont été faites d'après le vœu de la plus grande partie des membres de l'Assemblée ; et après une seconde lecture desdits cahiers, ils ont été approuvés, arrêtés et signés par tous les membres de l'Assemblée.

M. le Président a néanmoins observé que les pouvoirs donnés aux députés dans les cahiers n'étaient pas entièrement conformes à la lettre du Roi pour la convocation aux États généraux et à l'article 45 du règlement ; il a protesté sur l'insuffisance desdits pouvoirs et sur l'inexécution de la lettre du Roi et de l'article du règlement ci-dessus cité.

L'Assemblée a observé de son côté que ni le règlement ni la lettre de Sa Majesté n'étaient pas assez précis sur l'article des pouvoirs à donner aux députés, que ces pouvoirs tels qu'ils étaient consignés dans les cahiers, paraissaient assez généraux et suffisants. Et, en conséquence, l'Assemblée a arrêté de ne faire aucun changement dans la manière et la forme en lesquelles les cahiers ont été rédigés.

Sur quoi, M. le Président, pour ne pas arrêter les opérations de l'Assemblée a cru qu'il était sage et dans l'intention du gouvernement de passer à un autre article, d'autant que la scission de l'Assemblée, d'après l'opposition générale devenait inévitable.

M. le Président a dit qu'avant de s'occuper de l'élection des députés de l'ordre de la noblesse aux États généraux, l'Assemblée devait d'abord procéder, par la voie du scrutin, au choix des trois membres de l'Assemblée qui seront chargés d'ouvrir les billets, d'en vérifier le nombre, de compter les voix et de déclarer le choix de l'Assemblée.

Sur la proposition de M. le Président, l'Assemblée a dit qu'avant de procéder au choix des trois scrutateurs, il était important de statuer qu'aucun des députés de l'ordre de la noblesse ne pourra accepter de la part du gouvernement aucune pension, aucune grâce, aucune expectative ni aucun traitement pendant la durée de la députation : de quoi les députés seront tenus de donner leur parole d'honneur après qu'ils auront été nommés ; que néanmoins le Roi sera supplié d'acquiescer qu'il soit accordé auxdits députés, pendant la durée de leur députation, un petit traitement égal à celui qui a été fixé par les États généraux du Dauphiné.

L'Assemblée ayant délibéré sur la motion ci-dessus présentée, l'a adoptée en son entier et sans aucune modification ; elle a arrêté de plus que tous les députés seraient tenus d'accepter le traitement qui serait fixé et qu'aucun ne pourrait le refuser.

Après quoi, l'Assemblée s'est séparée et M. le Président a indiqué la continuation de la séance à cinq heures du soir de ce même jour.

Signé : Marquis d'ADHEMAR LOSTANGES, grand sénéchal, président, et GRANSULT-FONTENILLES, membre et secrétaire de l'Assemblée.

Dudit jour, 21 mars, à cinq heures du soir.

Les membres de l'ordre de la noblesse étant réunis, M. le grand Sénéchal, président, a dit que l'Assemblée devait s'occuper de la nomination des trois scrutateurs, en observant, pour cet effet, les mesures prescrites par l'article 47 du règlement.

En conséquence, tous les membres et députés ayant déposé successivement leurs billets d'élection dans un vase placé sur une table placée au-devant du secrétaire de l'Assemblée ; la vérification

en a été faite par ledit secrétaire assisté des trois plus anciens d'âge, savoir : M. le comte de Montagut de Cremps et de M. de Labondie père.

Il est résulté de cette vérification que les trois membres qui ont réuni le plus de voix sont M. le vicomte de Chaunac, M. le marquis de Lavalette-Parizot et M. de Labroue, lesquels ont été déclarés scrutateurs.

Ensuite M. le Président a fixé la séance à demain, 22 mars, à huit heures du matin.

Signé : Marquis d'ADHEMAR LOSTANGES, grand sénéchal, président, et GRANSULT-FONTENILLES, membre et secrétaire de l'Assemblée.

Du 22 mars, à huit heures du matin.

L'Assemblée étant formée, un des membres a dit qu'il serait important de prévenir le cas où quelqu'un des trois députés de l'ordre de la noblesse qui seront nommés aux États généraux, ne pourrait pas s'y rendre, pour raison de maladie ou de quelquel'autre empêchement, il a proposé à l'Assemblée de délibérer s'il ne serait pas utile d'élire un ou deux députés en remplacement.

Cette motion allait être accueillie par l'Assemblée, lorsque M. le Président a observé qu'elle ne pouvait pas être mise en délibération, attendu que l'article 48 du règlement ne permettait de procéder à l'élection d'un suppléant que dans le cas où le choix tomberait sur une personne absente.

M. le Président a ajouté que, suivant l'instruction pour les baillis ou sénéchaux, arrêtée en conseil d'Etat du Roi, le 24 janvier dernier, il leur était enjoint expressément de ne faire mention, dans leur procès-verbal, que des noms des députés élus les premiers, jusqu'à concurrence du nombre fixé pour chaque ordre par la lettre de convocation ; les élections postérieurement faites resteront nulles.

D'après une décision aussi expresse, M. le Président s'est opposé à ladite élection des députés en remplacement, à moins que le choix ne tombât sur une personne absente ; et sur l'opposition de M. le Président, la motion a été retirée.

(A suivre.)

**Crédit Foncier de France.**  
**Le 22 mars 1878, tirage des**  
 Obligations foncières 3 et 4 %, de 1853,  
 170,000 fr. de lots ;  
 Obligations foncières 4 % de 1863,  
 200,000 fr. de lots ;  
 Obligations communales 3 %, de 1860,  
 150,000 fr. de lots ;  
 Obligations communales 4 %, de 1875,  
 200,000 fr. de lots.

**Le 3 Avril**  
**3<sup>o</sup> tirage de lots des**  
 Obligations foncières de 400 fr. 3 % libé-  
 rées de 60 fr.  
 1 lot de 100,000 francs.  
 1 — de 50,000 —  
 2 — de 10,000 —  
 30 — de 1,000 —

Au printemps, au moment où se manifeste la circulation des humeurs, l'on songe toujours aux dépuratifs ; nous ne pouvons rien conseil-

ler de mieux, dans ce but, que le **Sirop de Raifort iodé, préparé à froid, de Grimault**. Ce produit, dont la base est le cresson, le cochlearia, etc., plantes si populaires par leurs propriétés dépuratives et fortifiantes, s'emploie avec le plus grand succès aussi bien pour les enfants que pour les grandes personnes. M. le docteur Favrot, dans un article publié dans la *Revue médicale*, s'exprime en ces termes :

« Le **Sirop de Raifort iodé** de **Grimault**, nous paraît destiné à occuper une grande place dans la thérapeutique.  
 » Nous sommes heureux de pouvoir signaler les excellents résultats que nous avons constamment obtenus de son emploi comme régénérateur du sang, dans certaines affections chroniques générales tenant à une acréte quelconque du sang, mais surtout dans celles dites spéciales, alors que l'iodure de Potassium, l'Essence de Salsepareille, l'Huile de Foie de Morue et beaucoup d'autres dépuratifs en vogue étaient insuffisants ou ne pouvaient être supportés par des estomacs trop délicats.  
 » D<sup>r</sup> A. FAVROT.

**MERRAINS ETRANGERS**

B. GAIRARD et FILS à Bordeaux, 68, cours St-Louis, 69, cours Balgnerie Stut-emberge, quai de Cet ; L'Avenir, Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Sissek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros. Détail.

Nous signalons un intéressant rapport du Docteur Laurent fondateur de la Société protectrice de l'enfance à Rouen.

Je recommande tout particulièrement le **BIBERON ROBERT** à cause des excellents résultats qu'il m'a donnés. Son fonctionnement simple et ingénieux permet une succion facile et sans efforts. Aussi le **BIBERON ROBERT** supplée-t-il parfaitement à la succion naturelle. Des rapports très-avantageux lui ont mérité de nombreuses récompenses.

Voici une découverte qui fera son chemin par ces temps de froid et de pluie. — Quand les rhumes et les douleurs qui nous ramènent venaient nous assaillir, nous n'avions jusqu'à présent à leur opposer que le coin du feu avec assaisonnement de tisanes, de drogues et de flanelle. — Aujourd'hui, avec quelques applications, souvent une seule, de **Papier Lardy** à l'Extrait de piment, on s'en débarrasse sans le moindre ennoi. — Une intense dérivation à la peau, caractérisée par une vive rougeur et une chaleur nullement désagréable, dérivation qu'on peut prolonger autant que cela paraît nécessaire : voilà qui produit ce miracle.

Avec 1 fr. 50, vous aurez chez tous les Pharmaciens, une boîte de **Papier Lardy**, qui vous servira tout l'hiver, et vous narguez bromes et frimas.

**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

**Livret des Familles**

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Laytou, le **LIVRET DE FAMILLE** à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

**MAGASIN DE NOUVEAUTÉS**

**LIQUIDATION**

Pour cause de fin de bail.

J'ai l'honneur de prévenir ma nombreuse clientèle que pour cause de fin de bail je fais une liquidation générale. La limite de temps qui m'est donné pour quitter le local que j'occupe, m'oblige, pour écouler rapidement les Marchandises que j'ai en ce moment en magasin et qui consistent en Rouenneries, Soieries, Châles, Confections, grand assortiment de Tissus fantaisie pour dames ; Draperie en tout genre pour hommes, de faire un grand rabais sur tous ces articles.

Mes assortiments étant encore considérables, les personnes qui voudront profiter de l'occasion exceptionnelle de bon marché que je leur offre trouveront chez moi les articles de nouveautés tant pour hommes que pour dames les plus avantageux.

P. ALIX,

Maison Graniou, rue de la Mairie, en face de l'Hôtel-de-Ville.

**PHTHISIE  
 BRONCHITE  
 RHUME-TOUX**

**GOUDRON DE GUYOT** | **CAPSULES de GOUDRON**  
 (Liquor concentrée et titrée) | de GUYOT  
 2 fr. le flacon. | 2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

**Nombreuses imitations (1)**  
 Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel, et dans la plupart des pharmacies.

**LES PORTEURS DE FONDS TURCS**  
 ont le plus grand intérêt à lire le journal *La Bourse*, 10, Place Vendôme *Organe officiel du Comité français des Valeurs ottomanes* qui les tiendra au courant de toutes les démarches et résolutions concernant les valeurs turques, voir le numéro spécial de *La Bourse* du mercredi 6 courant. Par convention spéciale avec le *Comité français*, l'abonnement de 8 francs par an est réduit à 4 francs pour tous les porteurs de Fonds Turcs. — Renseignements gratuits.

**SULFURÉES, SODIQUES ET CALCIDIQUES**  
**Eaux-Bonnes**  
 B. Pyrénées. — Saison 15 Mai - 15 Octobre.  
 Rhume, Bronchite, Angine, Granulatio, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.  
 Uniques contre la Phthisie pulmonaire.  
 Dépôt dans toutes les Pharmacies.

**DIGESTIONS ARTIFICIELLES**  
**VIN**  
 BI-DIGESTIF DE  
**CHASSAING**  
 A LA  
 PEPSEINE ET A LA DIASTASE  
 Agents naturels et indispensables de la DIGESTION  
**12 ans de succès**  
 contre les  
 DIGESTIONS DIFFICILES  
 OU INCOMPLÈTES,  
 MAUX D'ESTOMAC,  
 DYSPÉPSIES, GASTRALGIES,  
 PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES,  
 AMAIGRISSEMENT, CONSUMPTION,  
 CONVALESCENCES LENTES,  
 VOMISSEMENTS...  
 PARIS, 6, Avenue Victoria, 6  
 se trouve dans les principales pharmacies.

**ACADEMIE DE MÉDECINE DE PARIS.**  
**OREZZA**  
 Eau minérale ferrugineuse, acidule, gazeuse, la plus riche en fer et en acide carbonique des eaux connues.  
 Cette EAU est sans rivale dans le traitement des  
**GASTRALGIES — FIEVRES — CHLOROSSES — ANÉMIE**  
 et toutes les maladies provenant de  
**L'APPAUVRISSEMENT DU SANG**  
 Se vend chez tous les marchands d'Eaux et pharmaciens.

**DREYFUS FRÈRES & Co**  
 DE PARIS  
 21, BOULEVARD HAUSSMANN,  
 Concessionnaires du

**GUANO DU PEROU**

Loi du 11 Novembre 1869  
 DÉPÔT

**GUANO DISSOUS DU PÉROU**

Convention de 15 Avril 1864  
 DÉPÔT

**DÉPÔTS EN FRANCE**  
 Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Co.  
 Brest, chez M. E. VINCENT.  
 Cette, chez MM. A.-G. BOYE et Co.  
 Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.  
 Dunkerque, MM. C. BOURDON et Co.  
 Havre, chez M. E. FICQUET.  
 Landerneau, chez M. E. VINCENT.  
 La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils  
 Lyon, chez M. Marc GILLIARD.  
 Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et Co.  
 Melun, chez M. LE BARRE.  
 Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.  
 Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN  
 St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

**LA NATIONALE**  
 Compagnie d'Assurances sur la Vie  
 ÉTABLIE À PARIS, RUE DE GRAMMONT  
 ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 19  
 Anejolement Compagnie Royale

**FONDS DE GARANTIE : 138 MILLIONS**

**ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE**  
 Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

**RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE**

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie... 37,635,076 fr.  
 Arrérages payés aux Rentiers... 141,416,291 fr.  
 Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière... 14,409,052 fr.

S'adresser pour les renseignements, à  
**MM. Bénéch, à Cahors ;**  
**Puel, à Figeac ; Lacambre, à**  
**Gourdon ; Bap<sup>te</sup> Planion, à**  
**Souillac.**

**MALADIES de la VESSIE** Guéris par le **SIROP de BLAYN** aux Bourgeois de Sapin. Cestrop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 21. et 41. **RHUMES** CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéris par les **SIROP et PATE de BLAYN** aux Bourgeois de Sapin et au Baume de Tolu. N° 50 la Boîte. **BLAYN, 20, 7, 7, Marché-St-Jacques, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'Étranger.**

**PLUS de CHEVAUX COURONNÉS!!!** Création prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, répartition exacte du poil par le **Réparateur TRICARD**. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie **TRICARD**, aux Trépassés, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le **Réparateur Tricard**). — Se trouve dans les Pharmacies.